

ANNEXE 8 – 4.3.1. Dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux de mise en place de la seconde clarinette de rejet est de 6 à 8 mois. La période d'intervention tiendra compte des conditions de sécurité requises pour intervenir en milieu fluvial et des enjeux biodiversité identifiés dans la zone.

Description des travaux en berge :

Les travaux en berge consistent à modifier l'ouvrage de rejet implanté dans le périmètre INB et à y raccorder la seconde clarinette de rejet (conduite enterrée). Pour cela, une enceinte de palplanches sera mise en place en berge entre la zone des travaux et la Loire afin de travailler au sec.

Cette enceinte temporaire sera utilisée pour créer :

- L'extension de l'ouvrage de rejet existant, avec la création d'une nouvelle casemate de raccordement.
- Une protection pour réaliser le fond de fouille nécessaire à la mise en place de la conduite se raccordant à l'ouvrage de rejet (terrassment) ;
- Un quai pour l'amenée des canalisations dans le fleuve ;

Les travaux en berge vont nécessiter :

- La coupe et le dessouchage d'arbres sur une surface d'environ 200 m² à l'ouest de l'ouvrage de rejet avec une évacuation dans des filières adaptées. La zone sera remise en l'état à l'issue des travaux (plantation d'essences similaires à celles d'origine pour reconstituer la zone) ;
- La mise en œuvre des palplanches en berge, sur une hauteur de 8m, qui pourra être réalisée par les techniques suivantes :
 - Vibrofonçage entraînant des vibrations dans le sol et permettant de mettre en place les palplanches rapidement ;
 - Battage des palplanches à l'aide d'une masse ;
- Un terrassment pour atteindre les profondeurs de pose de la conduite avec la création d'une rampe d'accès et d'une structure au sol pour circulation des engins de chantier ;
- Le pompage continu des eaux de la nappe alluviale susceptibles de remonter dans le fond de la fouille (débit moyen estimé à environ 200 m³/h avec un maximum de 1000 m³/h sur certaines phases). Les eaux pompées seront restituées en Loire après décantation.
- Le bétonnage in-situ et la démolition d'une partie de l'ouvrage existant pour la nouvelle casemate par sciage ;
- Le renforcement de l'ouvrage de rejet ;

Les travaux en berge seront réalisés sur une surface d'environ 900m² (200m² dans le périmètre INB et 700m² en dehors du périmètre INB).